

Stockage des produits de faune saisis au Bénin: les procédures opérationnelles standardisées validées, pour une gestion plus efficace

Ce mardi 08 novembre 2022, a eu lieu à la Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC), l'atelier de validation des procédures opérationnelles standardisées de gestion des stocks des produits d'espèces sauvages saisis et détenus par le gouvernement de la République du Bénin. C'était en présence des acteurs concernés, douaniers, policiers forestiers, etc, sous les directives du CITES, de la DEFC et de l'ONG Nature Tropicale.



« On a longtemps saisi des produits et on ne sait pas si ces produits reviennent sur le marché ou pas », a déploré Benoît TCHOYOU, représentant du Directeur général de la DGEFC. À l'entame de ses propos, le Chef service contentieux a souhaité la bienvenue aux participants, avant d'attirer leur attention sur l'importance de l'atelier qui les réunit. Selon ce

dernier, c'est pour régler ce problème sus soulevé que cet atelier a été initié. « Il ne s'agit donc pas de venir applaudir seulement pour dire, on a validé un document, niet », a-t-il clamé avant d'ajouter qu'il faut plutôt se l'approprier et voir ce qu'il faut amender, « puisque c'est un outil qui va nous permettre de faire la traçabilité des produits saisis ». C'est toute la quintessence de ce document pour lequel il invite les acteurs à passer au crible, tout au long de l'atelier.

Sur la même lancée, Ulysse KOROGONE, Conseiller technique de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), clarifie le contexte d'élaboration du document. « Il y a environ un an, à travers le ministère du cadre de vie et du développement, il a été sollicité l'appui de EPIF (Elephant protection initiative Foundation) pour accompagner le gouvernement du Bénin à mettre en place des procédures visant à assurer la traçabilité et la transparence dans la gestion des produits d'espèces sauvages ». En effet, le gouvernement multipliant les actions pour la lutte contre la criminalité, saisis d'énormes produits. Et selon le Chef service de la législation de la DGEFC, ces produits ont besoin d'être stockés et gérés de façon transparente afin d'assurer que ces mêmes produits ne retournent plus jamais dans le commerce illégal, comme pour répondre à l'inquiétude de Benoît TCHOGOU. Ainsi, on aboutira à des produits sécurisés et bien gérés. Au gouvernement de décider de la finalité des produits qui, au-delà du stockage, revient à des questions de souveraineté. « Ils peuvent être utilisés à des fins de destruction ou à des fins d'éducation environnementale », martèle Ulysse KOROGONE.



Pourquoi la présence de Nature Tropicale à cet atelier ?

À cette question, Josea Dossou BODJRENOU, Directeur exécutif de Nature Tropicale ONG a apporté des éléments de réponses pointus. À en croire, pendant plusieurs années, Nature Tropicale a bénéficié d'un accord-cadre du ministère en charge du cadre de vie et du développement durable. Dans le cadre dudit accord, des actions ont été menées pour la lutte contre la criminalité environnementale en général, et faunique en particulier, au Bénin. « Pendant environ six à sept ans, les actions menées ont porté sur la lutte contre le trafic de faune : surtout les espèces intégralement protégées dont l'éléphant et les ivoires qui ont été saisis, les peaux des félins, etc. Ces différents produits ont été gardés dans certains endroits dont les tribunaux, les directions ou inspections forestières... », explique le Directeur de Nature Tropicale, revenant comme ses prédécesseurs au risque qu'ils se retrouvent à nouveau sur le marché. Une question toujours

soulevée par la société civile. « C'est ainsi que dans le cadre de notre collaboration avec la DGEFC, qui dirige la gestion de cette problématique, EPIF a accepté accompagner le gouvernement. C'est alors que Nature Tropicale a été associée parce qu'on avait déjà un partenariat avec le gouvernement, et nous conduisons le processus avec la DGEFC », a-t-il expliqué de long en large. Il s'agissait donc pour ces acteurs de se mettre ensemble pour adapter les procédures du Bénin à la procédure reconnue par la CITES. D'où cet atelier de compléments et de validation des procédures opérationnelles standardisées. Place au gouvernement pour la suite.

À noter que ledit document vise à normaliser les procédures de gestion et d'exploitation des produits de la faune stockés dans tous les entrepôts sous le contrôle du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable du Bénin ; présente les exigences minimales pour la gestion efficace et sécurisée des entrepôts ; et s'applique à tout personnel responsable de la réception, du transport, de la livraison et du stockage des produits de la faune au Bénin.

Arsène AZIZAH